

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1378

présenté par

M. Le Déaut et Mme Le Dain

-----

**ARTICLE 8**

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« 3° À des programmes de recherche fondamentale concernant les matériaux et les phénomènes pouvant avoir une application en termes de maîtrise accrue des échanges thermiques, notamment dans les bâtiments ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les progrès de la recherche dans les matériaux, particulièrement les matériaux à changements de phase et les aérogels, devraient permettre d'atteindre à la fois une performance énergétique accrue et un confort d'utilisation maximal des bâtiments.

Les pays qui se positionnent en tête sur ces technologies de pointe auront les meilleures chances de tirer le bénéfice économique, via des entreprises innovantes, des immenses marchés futurs de la rénovation et de la construction.

Il paraît donc utile d'orienter une partie des ressources mobilisées par le dispositif des certificats d'énergie vers le soutien à la recherche fondamentale, via des coopérations ou des mises à disposition de moyens en nature.